

Ordre du jour et notice explicative

du CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 28 septembre 2026 à 19 H 00 – Salle du Conseil

POINT 1 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026, transmis aux conseillers municipaux par voie numérique, sera soumis à approbation.

POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Conformément aux dispositions applicables, le Conseil Municipal désignera un ou une secrétaire de séance.

POINT 3 : Nomination des représentants à la CLECT (*REIC_Définition CLECT_CM_29_09_2026.pdf*)

Il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune de Reichstett à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

POINT 4 : Approbation du principe et des caractéristiques d'une concession de travaux relative à la toiture des ateliers municipaux et à l'installation d'une centrale photovoltaïque

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe et les principales caractéristiques de la concession de travaux, préalable à la mise en concurrence relative à la restauration de la toiture et à l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

POINT 5 : Création et composition d'une commission chargée d'assister la Commune dans la procédure de concession de travaux

Il est proposé de créer une commission municipale ad hoc chargée d'examiner les éléments de la procédure de concession de travaux relative à la toiture des ateliers municipaux et à l'installation photovoltaïque.

POINT 6 : Autorisation au Maire à procéder à la consultation d'entreprises pour une concession de travaux relative à la restauration de la toiture des ateliers municipaux et à l'installation d'une centrale photovoltaïque

La Commune souhaite engager la procédure de consultation relative à la restauration de la toiture des ateliers municipaux, ainsi qu'à l'installation et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

POINT 7 : Autorisation au Maire à signer la convention de concession de travaux et le bail emphytéotique administratif relatifs à la toiture des ateliers municipaux et à l'installation d'une centrale photovoltaïque

Il est proposé d'autoriser le Maire, après désignation de l'attributaire et dans le respect de la procédure, à signer la convention de concession de travaux ainsi que le bail emphytéotique administratif ou tout titre d'occupation juridiquement approprié nécessaire à la réalisation et à l'exploitation de l'opération.

POINT 8 : Entretien des espaces verts et propreté urbaine – groupement de commandes

Il est proposé d'autoriser le Maire à engager, avec les communes de Lampertheim, Mundolsheim et Vendenheim, la consultation relative aux prestations d'entretien des espaces verts et de propreté urbaine.

POINT 9 : Convention de viabilité hivernale – hivers 2026/2027 à 2028/2029 (*REIC_Projet convention_Viabilité hivernale_EMS-Reichstett_CM_29_09_2026.pdf*)

Le Conseil Municipal sera invité à autoriser le Maire à signer la convention de viabilité hivernale couvrant les hivers 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

.../...

POINT 10 : Créations et modifications de postes

Il est proposé de modifier le temps de travail d'un poste d'ATSEM afin d'intégrer des heures de ménage dans le cycle de travail annualisé, d'augmenter de 1 h 30 la durée hebdomadaire d'un poste d'agent social de catégorie C, de créer un poste ouvert aux cadres d'emplois de catégorie C et B au sein de la Mairie, de créer un poste relevant de la catégorie C au sein de la Mairie et de créer un poste relevant de la catégorie C pour l'ALSH.

POINT 11 : Convention de mise à disposition d'un local à la Salle des Fêtes pour l'activité d'initiation aux échecs (REIC_2026_03_06 Convention initiation echecs_28_09_2026.pdf et REIC_Convention_mise_a_disposition_local_salle_des_fetes_Echecs_2026-2027_CM_28_09_2026.docx)

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 150 € par an la participation due par l'animateur pour la mise à disposition du local n°2 situé à l'étage de la Salle des Fêtes, dans le cadre de l'activité d'initiation et de découverte du jeu d'échecs pour l'année scolaire 2026-2027.

POINT 12 : Autorisation au Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux de remplacement du poêle à pellets du Club-House de pétanque

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer avec le Pétanque Club de Reichstett (PCR) la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement relative aux travaux de remplacement du poêle à pellets du Club-House de pétanque. Les travaux, réalisés en octobre 2025 et réglés directement par la Commune, ont représenté 6 048,58 € TTC. La convention fixe la participation forfaitaire du PCR à 5 000,00 €, le solde de 1 048,58 € restant à la charge de la Commune.

POINT 13 : Décision Budgétaire Modificative

Une décision modificative du budget principal 2026 est proposée afin d'intégrer les ajustements de crédits demandés par le Service de gestion comptable, notamment sur les chapitres et articles concernés par les opérations de fonctionnement et d'ordre. La présentation finale de la section d'investissement devra être arrêtée après confirmation de la ligne d'équilibre avec le SGC.

POINT 14 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) Alsace

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant au cadre général du futur PDIPR Alsace porté par la Collectivité européenne d'Alsace et à prendre acte des itinéraires actuellement recensés sur le territoire de Reichstett.

POINT 15 : Création du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Il est proposé de créer un Conseil Municipal des Enfants composé de douze conseillers enfants au maximum. Un projet de règlement intérieur est en cours de finalisation et sera soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

POINT 16 : Remise gracieuse partielle d'un trop-perçu de rémunération

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une remise gracieuse partielle de 952,50 € sur une créance de 1 905,01 € résultant d'un trop-perçu de rémunération. Après prise en compte de 317,98 € déjà recouvrés, le solde maintenu à la charge de l'agent serait de 634,53 €.

POINT 17 : Avis du Conseil Municipal sur l'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la ZAC des Vergers Saint-Michel (REIC_Avenant n°2_Concession aménagement ZAC Vergers Saint-Michel_CM_29_09_2026.pdf et

REIC_Compte_rendu_Avenant_2_ZAC_Vergers_St_Michel_CM_28_09_2026.pdf)

Le Conseil Municipal est invité à examiner la modification n°2 du dossier de réalisation de la ZAC des Vergers Saint-Michel et le projet d'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement, portant notamment sur l'évolution du programme des constructions, l'actualisation du bilan prévisionnel, les participations aux équipements publics et la prolongation de la concession jusqu'au 29 janvier 2031

.../...

POINT 18 : Subventions aux associations *Dél. N°2026-09/15*

Le Conseil Municipal attribue au titre de l'année 2026 des subventions aux associations suivantes : Judo : 450 € ; Musique Union : 561 € ; Parents Motiv'Hay : 329 € ; Préserver Reichstett et ses Environs : 125 € ; Richstetter Säneftblueme : 125 € ; Scrabble Club : 125 €, soit un montant total de 1 715 €.

POINT 19 : Divers

Avis du Conseil Municipal sur le programme européen « Lait et fruits à l'école » – soutien au Centre de Loisirs du CCAS et principe de sollicitation des aides et cofinancements.

Motion – Refus de la prolongation des PER géothermique « de Strasbourg » et lithium « Plaine du Rhin » (*REIC_Motion_Refus PER géothermique_CM_29_09_2026.pdf*)